

Monsieur Yves SÉGUY
Préfet
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1 rue du Préfet Claude Erignac
54000 NANCY

Toul, le 27 mai 2026

Réf : 052-26

Objet : Carte scolaire et enjeux démographiques

Monsieur le Préfet,

Le Premier ministre a annoncé mardi, lors des Questions au Gouvernement, le lancement d'une expérimentation dans 18 départements, dont la Meurthe-et-Moselle. Pour notre territoire comme pour la France, l'enjeu est clair : face au choc démographique, nous devons agir à la fois pour en atténuer les effets et pour nous adapter à ce qu'il a d'ores et déjà d'inéluctable.

Cette nouvelle méthode fait enfin écho aux demandes récurrentes que nous formulons, tant au niveau national que local : une approche moins fondée sur l'expression de l'autorité administrative et une logique purement comptable, et davantage tournée vers une intelligence territoriale prenant en compte la carte du second degré et notamment celle des collèges.

À ce titre, je me permets de vous formuler à nouveau trois propositions.

1. Faire de l'intercommunalité l'échelle de référence pour la carte scolaire

Les élus ont fait preuve d'un sens exemplaire de la discipline collective dans la mise en œuvre des réformes de l'État ayant conduit à la carte intercommunale actuelle. Par ailleurs, il y a quelques années, l'État territorial a lui-même ajusté le périmètre des arrondissements afin de permettre aux établissements publics de disposer, à travers le sous-préfet, d'un interlocuteur unique pour ce bloc communal.

Pourtant, sur le terrain, nous constatons que la répartition des inspecteurs de l'Éducation nationale demeure organisée selon des périmètres qui méprisent les réalités intercommunales.

Or, les EPCI exercent des compétences en matière d'urbanisme, de mobilité, et plus largement, de développement économique, écologique et social. Il apparaît donc évident que la carte scolaire du futur soit pensée de façon cohérente à cette échelle.

2. Construire une vision à 10 et 20 ans de la démographie

L'État, les élus et l'ensemble des parties prenantes doivent pouvoir disposer de projections démographiques à 10 et 20 ans établies par l'INSEE. Cette visibilité est indispensable pour hiérarchiser au-delà d'un mandat les choix et distinguer parmi les établissements :

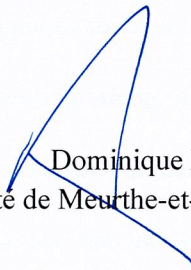
- Ceux dont la pérennité doit être indiscutable
- Ceux dont la disparition apparaît comme inévitable
- Et ceux pour lesquels des scénari d'évolution doivent être mis en débat.

Une telle perspective permettrait d'engager une véritable planification, de préparer les parties prenantes aux évolutions à venir et d'éviter le gaspillage de moyens publics.

3. Porter une ambition pédagogique renouvelée

Enfin, en parallèle de la gestion des effectifs scolaire et des ressources en postes d'enseignants, nous devons porter une ambition pédagogique nouvelle. Nous pourrions ainsi nous fixer comme objectif que l'école de demain contribue mieux à réduire les inégalités géographiques et sociales, tant dans les territoires ruraux qu'urbains.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces propositions de recherche et vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes salutations respectueuses.



Dominique POTIER
Député de Meurthe-et-Moselle